

**EVALUATION DES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES SUR LE BASSIN VERSANT DU VIDOURLE**

SYNTHESE DE L'ETUDE

Octobre 2017

**Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau
Rhône-Méditerranée et Corse**

EPTB Vidourle

11 rue Court de Gébelin - Immeuble Le Neuilly - 30000 NIMES

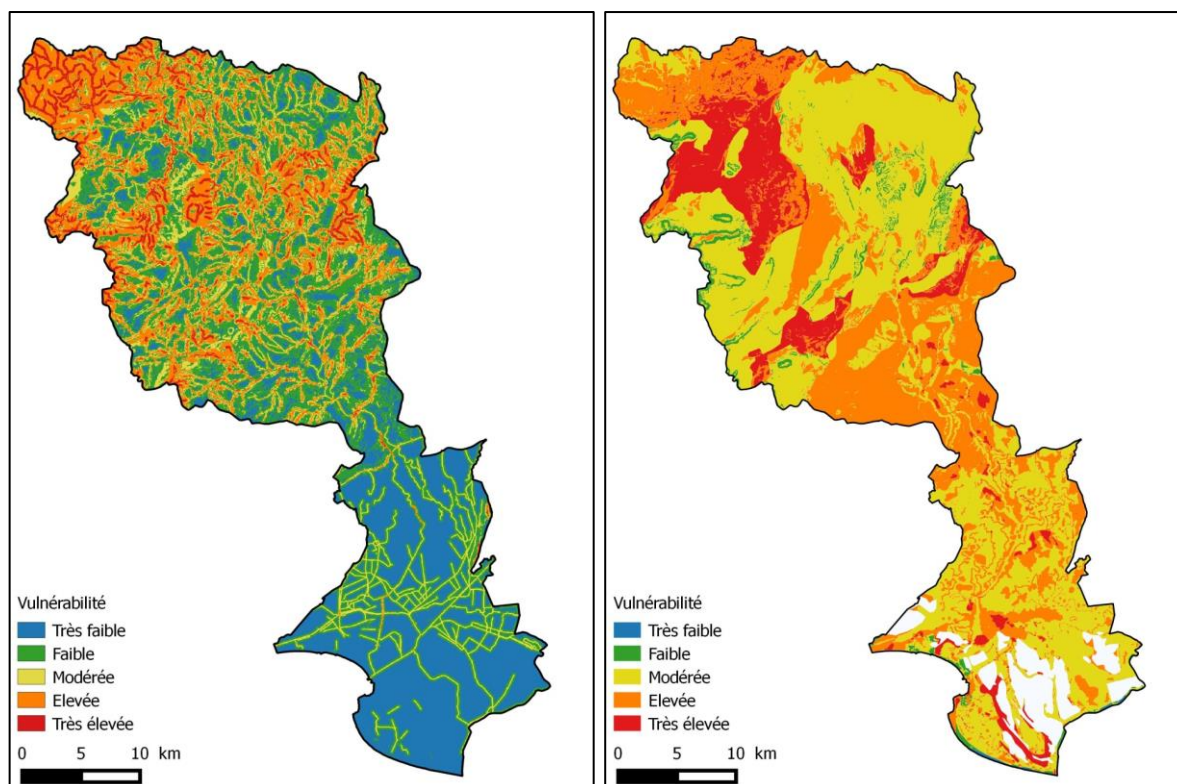


L'étude sur l'évaluation des risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires sur le bassin versant du Vidourle a été menée entre décembre 2015 et juin 2017.

Elle avait pour objectifs la caractérisation hydrologique du bassin versant et l'évaluation des risques de contamination des eaux, la connaissance de la dynamique de l'activité agricole et des problématiques auxquels font face les acteurs ainsi qu'un diagnostic des pratiques de traitements phytosanitaires en zone agricole et non agricole. Sur la base du diagnostic mené, l'étude a fourni des éléments permettant la définition, en concertation avec les réseaux d'acteurs locaux, d'un programme d'actions approprié afin de réduire les risques et de restaurer la qualité de l'eau.

La première partie de l'étude a porté sur le bilan des connaissances concernant les masses d'eau et la contamination par les pesticides. Bien que les pesticides soient assez peu souvent détectés et à des concentrations souvent peu importantes, leur présence est néanmoins indéniable et nécessite de s'en préoccuper et de mettre en place des actions correctrices et de prévention.

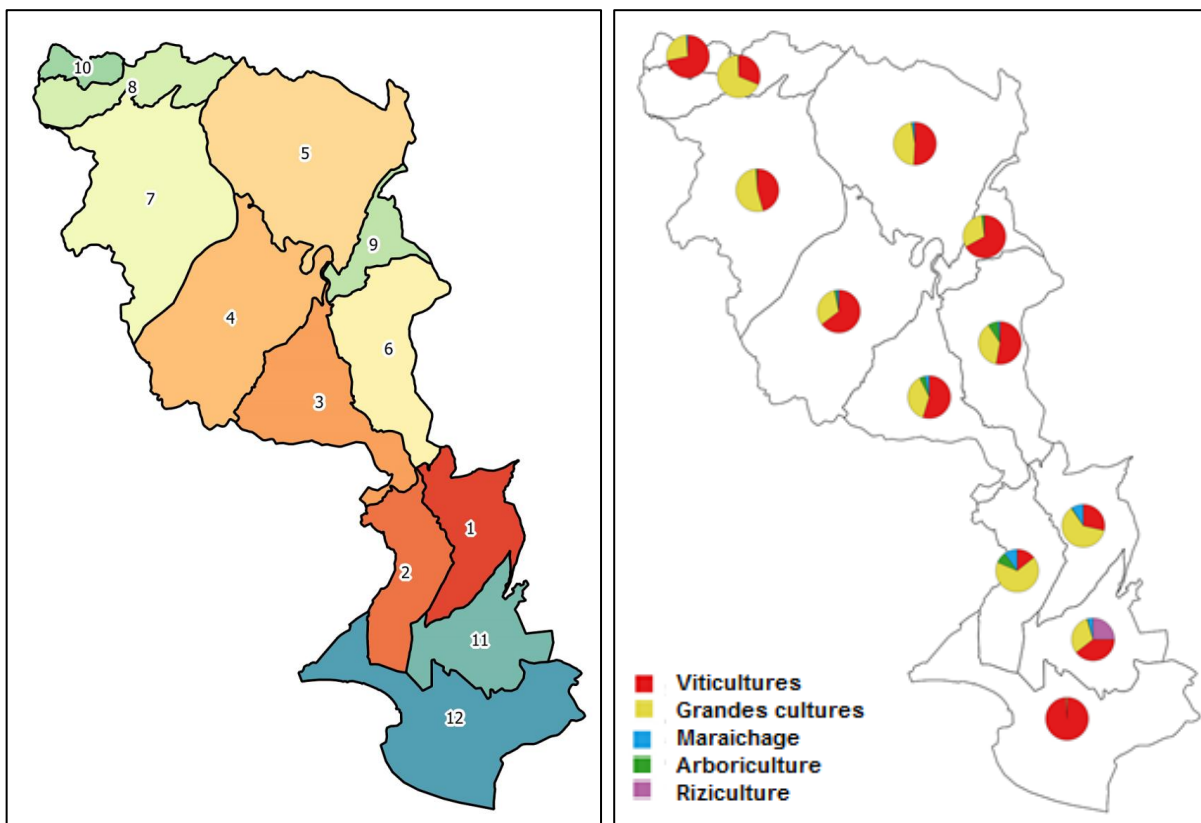
Une seconde partie de l'étude a porté sur l'évaluation de la vulnérabilité des ressources superficielles et souterraines et a conduit à identifier les secteurs les plus vulnérables du bassin. Le croisement de cette information avec l'utilisation des ressources et leur contamination avérée a permis de proposer un découpage du bassin en secteurs et de les hiérarchiser.



Carte de vulnérabilité des eaux superficielles et souterraines

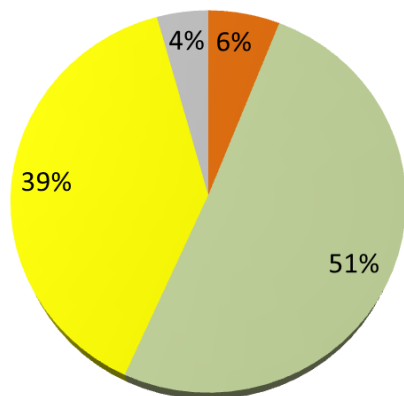
L'étude sur l'occupation du sol s'est appuyée en 1^{er} lieu sur les données cartographiques de SIG-LR 2006. Elle a été confrontée aux imprécisions inerrantes au mode d'acquisition des données et à l'évolution de l'occupation des sols dans le temps depuis 2006, susceptibles d'induire des variations dans l'occupation des sols dépassant 50% des superficies sur certaines communes. L'importance de disposer d'une base cartographique d'occupation du sol opérationnelle a conduit à un important travail de mise à jour à partir de photos aériennes, de visites de terrain et du RPG 2012.

Synthèse de l'étude



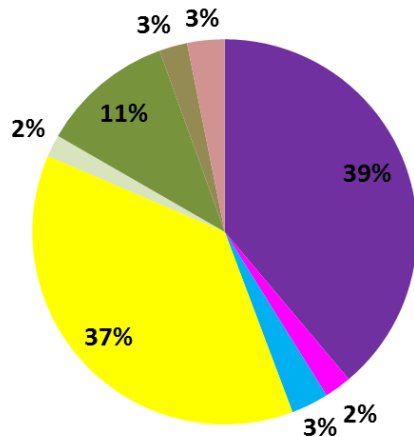
Priorisation des secteurs proposés et leur occupation agricole

Grandes catégories d'occupation des sols à l'échelle du bassin versant



- Espace naturel
- Espace agricole
- Espace artificialisé
- Voirie et cours d'eau

Grandes catégories d'occupation des sols : typologie des espaces agricoles



- Viticulture
- Arboriculture
- Serre/maraichage/horticulture
- Grandes cultures
- Prairies
- Friches
- Surfaces en gels
- Rizière

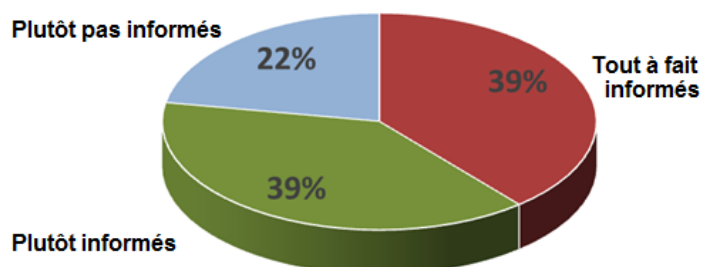
La superficie totale du bassin versant représente 113 663 ha. Le territoire est dominé par les espaces naturels qui représentent 51% des superficies avec de fortes variations entre les secteurs du bassin versant, de plus de 75% des espaces pour la haute vallée jusqu'à moins de 40% pour la basse vallée. Les espaces agricoles représentent 39% des superficies, soit 44 212 ha, avec une prédominance des grandes cultures et de la viticulture à parts égales, qui concentrent les $\frac{3}{4}$ des superficies. La viticulture prédomine toutefois dans la moyenne vallée avec près de 50% de la surface agricole alors que les grandes cultures, le maraichage et les prairies représentent les $\frac{3}{4}$ des superficies dans la basse vallée. L'agriculture biologique est en très fort développement sur le territoire, en particulier sur la haute vallée, avec 16% des surfaces agricoles converties ou en cours de conversion en 2014.

La totalité des caves coopératives du bassin versant ont été sollicités dans le cadre de l'étude socio-économique ; 20 caves sur 27 ont fourni des informations, ce qui représente un pourcentage élevé de réponse mais ne permet pas de disposer de données exhaustives.

Cette enquête a toutefois permis de disposer d'informations tendancielle telle que la relative stabilité des superficies en vignes, de l'encépagement ainsi que du nombre de coopérateurs (environ 1800). Elle a également mise en évidence une pyramide des âges peu favorable chez les coopérateurs. Le maintien du nombre d'adhérents et donc la pérennité de l'activité des caves constitue le principal enjeu socio-économique pour les 10 prochaines années.

L'étude a permis de constater le déficit de connaissance, tant de l'EPTB et de ces compétences, que des projets de gestion de la ressource en eau ; en revanche, les caves sont majoritairement informées de l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la qualité des eaux. Elles constatent pour la plupart d'entre elles, une attention croissante des acheteurs à l'égard des traitements phytosanitaires, sans que cela se traduise encore par des engagements contractuels contraignants. Elles sont plutôt favorables à un partenariat avec l'EPTB dans le cadre de démarches de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires auprès des coopérateurs.

Niveau d'information des caves coopératives vis-à-vis de l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la qualité des eaux



Le diagnostic des pratiques phytosanitaires en zone non-agricole a permis de constater que les risques émanant de l'entretien des infrastructures linéaires comme des camping sont très limités : la plupart des gestionnaires n'utilisent pas de produits phytosanitaires ou de manière très ponctuelle.

L'enquête internet complétée par des entretiens ont permis de disposer d'informations sur les pratiques de traitements phytosanitaires pour près de 50% des communes, de taille variable et réparties sur l'ensemble du bassin versant. Moins d'1/3 des communes ont recours au désherbage chimique ; près d'1/3 des communes mettent également en œuvre une sensibilisation des habitants à l'utilisation des produits phytosanitaires. La moitié des communes sont engagées dans une démarche d'amélioration des pratiques de désherbage. L'impact sur les risques de contamination des eaux devrait toutefois se réduire dans les prochaines années en raison de la réglementation actuelle (loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015) qui interdit, depuis janvier 2017, aux personnes publiques d'utiliser les « produits phytopharmaceutiques » pour l'entretien des « espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public » ainsi que des voiries.

Le diagnostic des pratiques phytosanitaires en zone agricole s'est appuyé sur des contacts avec des experts de différentes filières agricoles et de différents organismes intervenant sur les secteurs du bassin versant. 4 secteurs homogènes en termes de pratiques agricoles ont été identifiés sur le bassin versant du Vidourle : basse vallée, moyenne vallée Gard, moyenne vallée secteur Pic Saint Loup, haute vallée.

En matière de risques de pollutions ponctuelles, l'étude a mis en évidence que la plupart des équipements de remplissage des pulvérisateurs ne présentaient pas risques ; en revanche, les équipements collectifs de lavage des pulvérisateurs sont quasi-absents aujourd'hui même si plusieurs projets sont en cours sur le bassin versant. La collecte des emballages usagés de produits phytosanitaires reste encore peu performante, avec des taux de récupération entre 30 et 50%. Les efforts doivent encore être poursuivis ; il est proposé une action dédiée dans le plan d'action.

Concernant les pollutions diffuses, la méthode employée a permis de connaître de manière globale, pour les principales cultures et pour chaque secteur du bassin versant, les itinéraires culturels et les programmes de traitement pratiqués ; ces informations ont été traduites en indicateurs moyens de pression polluante – IFT herbicide et IFT non-herbicide – et intégrés, sous forme cartographique, dans les données d'occupation du sol, ce qui permet de disposer d'un indicateur spatial de pression polluante d'origine agricole. Les indicateurs de pression polluante utilisés ne sont toutefois que des estimations moyennes par secteur géographique, obtenues à partir d'information « à dire d'experts » et non à partir d'enquêtes individuelles auprès des exploitants agricoles du bassin versant, ce qui implique d'utiliser ces données avec prudence.

Synthèse des IFT moyens spatiaux sur le bassin versant

	basse vallée		moyenne vallée Gard		moyenne vallée - Pic Saint Loup		haute vallée	
	IFT moyen herbicide	IFT moyen hors herbicide	IFT moyen herbicide	IFT moyen hors herbicide	IFT moyen herbicide	IFT moyen hors herbicide	IFT moyen herbicide	IFT moyen hors herbicide
viticulture	0,6	15,8	0,8	14,6	0,6	13,8	0,8	14,5
GC et fourrages annuels (hors riz)	1,4	1,0	1,2	0,3	1,2	0,3	1,0	0
riz	2,0	0,3						
maraichage / cultures légumières	0,7	8,1	1,6	6,9	1,6	6,9	2,0	6,2
arboriculture	0,7	13,3	0,2	5,3	0,2	5,3	0,2	5,3
prairies temporaires	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2

Le bassin versant a été subdivisé en sous-secteurs, chaque sous-secteur correspondant aux masses d'eau souterraines. Les données de pression polluante d'origine agricole, en particulier pour ce qui concerne les risques liés aux herbicides, qui constituent la principale source de risque de contamination des eaux, ont été croisées avec les données de vulnérabilité des eaux à la pollution et les données d'utilisation de l'eau pour chaque sous-secteur. Cette analyse a permis de hiérarchiser les sous-secteurs du bassin versant au regard des risques de contamination des eaux.

Les deux secteurs présentant les risques les plus élevés sont situés au nord de la basse vallée, dans une zone où le Vidourle est endigué et où les secteurs sont en lien direct avec la nappe de la Vistrenque et l'étang de l'Or ; la stratégie d'action sur ces 2 secteurs est laissée à l'initiative des organismes de gestion, SYMBO et Syndicat de la Vistrenque. La stratégie d'action s'est concentrée sur 3 secteurs de la moyenne vallée présentant également des risques, qui correspondent à la partie ouest (rive droite du Vidourle, à cheval entre le Gard et l'Hérault) et à la partie nord ; ces secteurs prioritaires représentent environ 43 000 hectares.

Les dynamiques en cours de réduction de l'emploi des pesticides ou/et de développement durable des acteurs économiques et des collectivités ont été prises en compte pour élaborer la stratégie d'action.

Compte tenu des enjeux limités en zone non-agricole, la stratégie d'action proposée consiste à informer et accompagner les collectivités qui ne sont pas encore engagées dans des démarches type « 0 phytos ». En zone agricole, la stratégie d'action s'appuie sur 4 axes :

- Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Développer des dynamiques de réduction des pesticides en s'appuyant sur les acteurs économiques ;
- Intégrer la démarche dans les projets économiques collectifs des agriculteurs et des collectivités ;
- Réduire les risques liés aux pollutions ponctuelles et aux transferts vers les cours d'eau.

Ces axes stratégiques sont déclinés en 14 actions, à l'échelle du bassin versant ou concentrées sur les 3 secteurs prioritaires. Ces actions prennent en compte les dynamiques déjà existantes sur le territoire, en particulier dans le domaine viticole où des marges de progrès existent.

Objectifs d'ensemble	Axes et priorités	Actions de mise en œuvre
Mieux faire connaître la problématique de la qualité de l'eau et de l'usage des pesticides à l'ensemble des acteurs du territoire	Axe 1 : Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire	1A - Mettre en place une gouvernance « qualité de l'eau »
		1B - Développer la diffusion d'information et de connaissance
Réduire le risque de contamination des eaux par les produits phytosanitaires	Axe 2 : Développer des dynamiques de réduction des pesticides en s'appuyant sur les acteurs économiques	2A - Réaliser des réunions d'information dans les caves coopératives sur qualité de l'eau, les pratiques culturales et les techniques alternatives
		2B - Développer les essais de matériel et démonstrations de pratiques agricoles permettant de réduire l'utilisation des pesticides
		2C - Renforcer l'accompagnement des groupes « lutte raisonnée »
		2D - Soutenir l'acquisition de matériel de travail du sol, de désherbage mécanique par les CUMA
	Axe 3 : Intégrer la démarche dans les projets collectifs des agriculteurs et des collectivités	3A - Accompagner les projets en lien avec le développement de l'agriculture biologique
		3B - Accompagner le foncier en lien avec le développement de l'élevage
		3C - Accompagner les projets en lien avec la création d'un nouveau débouché pour une culture ou une activité de diversification (vente locale de fourrages, PAPPAM, chaufferie bois, ...)
		3D - Accompagner les stratégies de développement durable des acteurs économiques
	Axe 4 : Réduire les risques liés aux pollutions ponctuelles et aux transferts vers les cours d'eau	4A - Mettre en œuvre les projets d'aires de lavage collectives des pulvérisateurs
		4B - Améliorer la collecte des emballages usagés de produits phytosanitaires
		4C - Réaliser une enquête sur les bords de cours d'eau et fossés fonctionnels et mettre en œuvre des opérations de maîtrise des risques de transfert des substances (surveillance des ZNT, mise en place de bandes enherbées, acquisitions foncières)
		4D - Réaliser une enquête sur les pratiques des jardiniers amateurs (jardins familiaux) en bord de cours d'eau ; accompagnement et formations pour une gestion raisonnée des phytosanitaires

Les Maîtres d'Ouvrage et les opérateurs pressentis pour la mise en œuvre de ces actions ont été identifiés, de même que les besoins en animation et études, et les estimations sur les travaux et investissements matériels. Le programme proposé s'étale sur la période 2017 à 2020. La mise en œuvre et la coordination de ce programme par l'EPTB requiert un investissement humain estimé à 0,8 ETP.

Les financements publics s'appuient principalement sur les fonds FEADER, abondés par l'Agence de l'Eau RMC sur certaines actions.

Le budget prévisionnel total sur la période 2017-2020 est estimé à 1,7 M€.